



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 24020

## Texte de la question

L'avant-projet de loi relatif à la création d'une agence de santé à Wallis-et-Futuna prévoit que « cet établissement public assure la protection sanitaire du territoire ». Il sera en conséquence en charge de missions curatives, mais également préventives dans des domaines aussi divers que le tabagisme, l'alcoolisme, l'obésité ou le diabète. Aussi, M. Victor Brial souhaite savoir de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'il est dans ses intentions de mettre en place un véritable programme de médecine préventive sur le territoire et quels moyens financiers et humains elle envisage d'y consacrer. Compte tenu des besoins importants qui s'expriment en matière d'hygiène, il précise qu'aux traditionnelles campagnes de lutte contre ces fléaux pourraient s'ajouter des journées d'information dans les écoles sur la carie dentaire ou les maladies liées à la malnutrition.

## Texte de la réponse

La création d'une agence de santé à Wallis-et-Futuna est effectivement prévue par le projet de loi présenté fin mai au conseil des ministres par le Gouvernement et qui devrait être examiné prochainement par le Parlement. Outre l'organisation et le fonctionnement de l'agence de santé, ce texte prévoit les conditions d'élaboration et de mise en place d'un programme de prévention en fonction des priorités de santé du territoire. Il revient donc aux responsables locaux de définir la politique de prévention. Ce volet prévention sera financé par la dotation globale de fonctionnement qui a été fortement augmentée tout récemment. En effet, l'effort additionnel de l'Etat en 1998 s'est élevé à 20 MF répartis de la façon suivante : 16 MF au titre de la réévaluation de la dotation hospitalière qui a été portée à 57 MF, 4 MF au titre de l'apurement de la dette. Enfin, une mesure nouvelle de 16 MF a été accordée pour 1999.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24020

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 1999, page 281

**Réponse publiée le :** 6 septembre 1999, page 5263